

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 428

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Christophe,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,  
Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 16**

À la fin de l'alinéa 45, substituer aux mots :

« et interprofessionnel »

les mots :

« interprofessionnel et multi-professionnel ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au regard de l'importance des missions de France compétences, et des besoins de formation qui se révèlent dans le champ multi-professionnel, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est souhaitable que les organisations représentatives d'employeurs du champ multi-professionnel soient également présentes dans le conseil d'administration de cet organisme.